

Jeudi 8 janvier 2015 à 15 heures à Darazac : Rencontre entre les représentants des associations locales et de préservation de l'environnement invités par les responsables d'EDF à propos du projet de Step à Redenat dans le cadre du renouvellement des concessions des barrages de la Dordogne.

Les participants

EDF : Pierre Criton, Jean François Escapil-Inchauspé, Henri Jacquet-Francillon, Jean Baptiste Landes, Bruno Timbal, Parménion (EDF) : Marianne Riboullet

RISR : Alain Brogniart, Dominique Mas, Camille Pillet, Jacqueline Lacouture

Les amis de Bassignac : Paulette Gire

Vivre à Spontour : Jacqueline CAUX

ADEX : Danièle Jussiaux

AAPLX (Agir autrement pour la Xaintrie) : Christine Guérin et Paul Mouren, Claude Giraudet

LNE : Michel Galliot

CORREZE ENVIRONNEMENT / SOURCES ET RIVIERES DU LIMOUSIN : Cathy et William Mazerm.

Compte tenu des événements terroristes de la veille les participants observent une minute de silence.

Avec l'accord de l'ensemble des participants, les échanges sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du compte rendu..

La réunion se tient à la demande d'EDF, suite au départ en retraite de Monsieur Pierre-Marie Clique.

Monsieur Criton souhaite se présenter aux parties prenantes sur le renouvellement des concessions des barrages sur le bassin de la Dordogne et de Lot et Truyère.

Les associations présentes signalent qu'outre le problème des concessions, c'est le problème du projet de construction de la STEP de Redenat qui les préoccupe.

RISR avait demandé une réunion conjointe avec les élus du territoire, et l'ensemble des associations de façon à éviter des réponses différentes d'un interlocuteur à un autre. Mr Criton a demandé à faire connaissance par groupes séparés dans un premier temps, et a promis une rencontre dont la configuration reste à définir (publique ou non) avec les élus et les associations dans les 6 mois maximum.

C'est dans ce contexte que les associations regrettent l'absence d'informations sur le territoire, et indiquent que certains maires affirment n'avoir reçu depuis 3 ans aucune information sur le sujet de la STEP. D'ailleurs, les informations ne sont pas spontanément mises à la disposition du public et RISR signale qu'elle a dû faire un véritable effort pour trouver de quoi informer et alimenter la réflexion.

Dans un premier temps, les associations demandent à EDF d'expliquer le projet global.

Monsieur Criton fait le point sur le renouvellement des concessions : EDF est dans l'attente des décisions gouvernementales sur l'attribution des concessions.

Deux possibilités se présentent :

- Prolongation ouverte par la loi dans le cas où le concessionnaire principal propose un programme d'investissement comme indiqué dans l'amendement 2398 qui stipule que

« La directive concessions octroie la possibilité à l'État de repousser l'échéance des concessions dans certaines configurations, s'il apporte la démonstration que cette prolongation est une condition nécessaire à la réalisation de travaux sur les ouvrages. Cet amendement lève les contraintes du droit interne qui empêcheraient de réaliser une telle prolongation. Il permettra de répondre à des cas concrets, comme : – la réalisation de la STEP de Redenat (...) »

- Ouverture à la concurrence : du fait du passage d'EDF en société anonyme et des dispositifs prévus par la loi Sapin.
 - SOIT : l'état rédige un cahier des charges et lance un appel à candidature
 - SOIT : Création d'une SEM avec l'état et les collectivités locales : minimum de 34 pour cent du capital pour les collectivités et l'Etat et minimum de 34 pour l'opérateur industriel. Dans ce dernier cas la participation des collectivités locales suppose une volonté du territoire.

Les associations font remarquer que cette modalité peut faire courir des risques financiers aux collectivités locales en cas d'opération déficitaire.

EDF estime que des décisions seront prises pour le renouvellement des concessions, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique. Celle-ci est menée en procédure accélérée et doit être examinée au Sénat à partir du 19 janvier 2015.

Toutes ces possibilités supposent une logique de vallée. Les représentants d'EDF indiquent qu'eux-mêmes sont dans l'attente des choix de l'Etat quant au mode de renouvellement des concessions.

La deuxième partie de la rencontre aborde la question du projet de STEP de REDENAT qui est pour de nombreuses personnes un problème.

Les associations expriment leur étonnement devant le flou qu'elles rencontrent chaque fois qu'elles posent ces questions aussi bien aux élus qu'à EDF ou à d'autres candidats potentiels.

"AAPLX tient à affirmer qu'elle s'oppose fermement à ce projet ; RISR, au vu des informations inquiétantes qu'elle a pu recueillir s'oppose également à la STEP, ainsi que « Les Amis de Bassignac » et Corrèze-Environnement ; Limousin Nature Environnement est plutôt opposée et reste dans l'attente de réponses complémentaires ; VAS reste neutre en attente d'informations supplémentaires.

RISR a consulté ses adhérents qui ont fait remonter de nombreux questionnements liés notamment aux dégâts qu'occasionnerait la création d'une STEP à Redenat et rappellent que François Hollande a déclaré en substance en novembre 2014 « qu'aucun projet de type Sivens ne pourra se faire sans concertation avec la population locale »

D'autre part, les associations ne comprendraient pas qu'un projet tel que celui-ci n'entre pas dans le champ de la « démocratie participative »

EDF explique qu'une STEP est « un des moyens possibles d'équilibrer l'offre et la demande de consommation d'électricité ». Une STEP ne sert pas seulement à écrêter les pointes de consommation.

Les associations rappellent que la loi sur la transition énergétique prévoit en premier lieu

- Les économies d'énergie
- Le développement des énergies renouvelable (ce qui n'est pas le cas des STEP alimentées par de l'électricité d'origine nucléaire).
- Une réflexion sur le rôle de l'hydraulique

Par ailleurs elles insistent sur le fait qu'un responsable de RTE affirme dans l'Usine Nouvelle que « ce projet n'est plus acceptable ni sur le plan financier, ni sur le plan technique, ni sur le plan écologique » (noyer 300 ha dont des zones humides).

D'autre part il est signalé que si certains villages ont des projets de développement le long de la Dordogne (Comme Spontour) ils peuvent parfaitement le réaliser sans la STEP de Redenat.

Les associations insistent sur la nécessité absolue d'avoir des informations de la part des postulants. Il parait en effet difficile d'admettre qu'EDF n'ait aucun « projet » alors qu'ils étaient à l'origine du projet de 1982 et qu'ils financent actuellement des forages pour évaluer les risques liées à la géologie à Spontour. Les représentants d'EDF rappellent que le processus d'appel d'offre et d'ouverture à la concurrence les amène à ne pas divulguer de documents qui donneraient des informations sur leurs projets.

Parmi les risques qu'une STEP ferait courir au territoire, les associations notent la dégradation déjà effective des transactions immobilières locales : personne ne peut vendre et personne ne voudrait acheter et personne n'ose engager des travaux de restauration du patrimoine bâti, sachant qu'une STEP risque de détruire l'environnement et d'apporter de graves nuisances. Elles insistent aussi sur les destructions qui auraient lieu d'autant plus que certaines parties du territoire sont inscrites en Natura 2000 et que la Dordogne est inscrite au « Réseau mondial des Réserves de biosphère » propice au développement touristique donc économique.

Les associations représentées insistent sur l'absolue nécessité que la population, les associations (et les élus) reçoivent une information complète (et pas seulement par EDF) avant l'enquête d'utilité publique et l'étude d'impact environnemental, économique et social réalisée par un organisme indépendant, qu'elles exigent.

EDF propose aux associations de mettre en place, selon des modalités à définir, une information sur Redenat à l'attention des entités concernées par le sujet et des riverains. La proposition a été faite également aux élus.

N'ayant pas reçu faute de temps (malgré 3 heures d'échanges intéressants) les réponses aux questions des habitants, il est décidé que RISR enverrait à Monsieur Criton le document préparé pour cette rencontre, avec le présent compte rendu.

Il est décidé d'un commun accord que le lien se ferait par l'intermédiaire de RISR.